



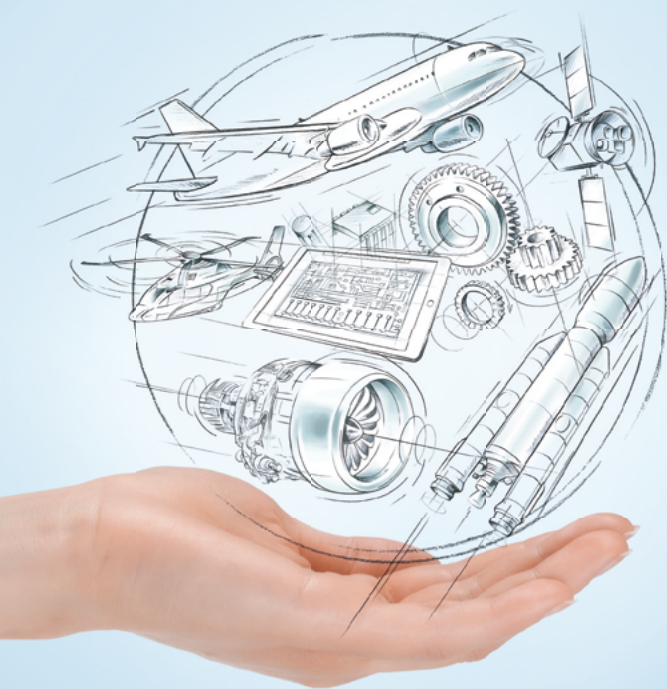
TROUVER UN EMPLOI AVEC UN HANDICAP

Soutenu par

hanvol



Accéder à l'industrie
aéronautique, spatiale
et au transport aérien,
C'EST POSSIBLE !



Conception : Jardy-Jardy.fr / Crédit photo : Shutterstock - Getty Images / Illustration : C. Didier



FORMATION



ALTERNANCE



EMPLOI

Formation et insertion dans l'emploi
des personnes en situation de handicap,
l'industrie aéronautique, spatiale
et le transport aérien se mobilisent !

www.hanvol-insertion.aero

Rejoignez-nous !



Avec le soutien de :

agefiph

HOWMET
AEROSPACE
FOUNDATION

2i

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉQUIPEMENT

AIRBUS

airbus
GROUP

Collins
Aerospace

DASSAULT
SYSTEMES

EMITECH
GROUP

explee

inam

GPS

LEONHERR

lisci

MBDA

SAFRAN

sigma

THALES

through aerospace france

unifrance

unifrance

Les membres de l'association :

Sommaire

Suivez le guide !	p. 4
Vos droits	p. 6
Travailler dans une entreprise	p. 7
Travailler dans la fonction publique	p. 9
Travailler en milieu protégé ou adapté	p. 10
Faites-vous accompagner	p. 11
Programme Handijeunes du CIDJ	p. 12
Où trouver des offres ?	p. 14
Les clés pour candidater	p. 15
Se former en alternance	p. 16
Trouver sa formation	p. 18
Organismes de formation « ordinaires »	p. 19
Le CIDJ et ses partenaires Handijeunes	p. 20

Une édition du CIDJ

Directrice de la publication : Sophie Bosset-Montoux

Coordination : Hendrike Schmidt

Rédaction : Fiona Simoens

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche

Maquette : Carolina Ferreiro

Fabrication : Aneta Vuillaume

Avec le soutien de la convention Atouts pour Tous Île-de-France



Régie publicitaire : Mistral Média • Tél : 01 40 02 99 00

Imprimé en France par Fabrègue imprimeur

© Centre d'Information et de Documentation Jeunesse 6/8 rue Eugène Oudiné 75013 Paris

© Photo de couverture : Urbazon / iStock

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

Dépôt légal septembre 2021 - ISBN 978-2-84175-204-1

Suivez le guide !

Pour trouver un emploi si vous êtes en situation de handicap, des solutions existent. Les entreprises, de plus en plus sensibilisées, sont soumises à des obligations légales. Ces dernières ont d'ailleurs été renforcées depuis une loi de 2018. Objectif : ouvrir un peu plus le marché de l'emploi aux personnes handicapées et réduire un chômage qui touche 16 % d'entre elles.

► 6 % par entreprise

Sachez que **toute entreprise de plus de 20 salariés doit employer au moins 6 % de travailleurs handicapés**. Si elles n'atteignent pas ce quota, ce qui est souvent le cas, elles doivent verser des contributions remises à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) qui redistribue ensuite des primes à l'insertion et des aides pour aménager des postes.

La fonction publique est aussi soumise à cette obligation. En 2019, parmi ses effectifs, 5,79 % des fonctionnaires étaient en situation de handicap.

Il existe par ailleurs des entreprises dites du milieu « protégé » ou « adapté » (cf. p. 10) dont tout ou partie des postes sont réservés aux personnes qui ne sont pas en mesure de travailler dans des entreprises classiques.

► Une nouvelle loi

En janvier 2020, plusieurs mesures de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » concernant le handicap sont entrées en vigueur. Cette réforme comprend de **nouveaux modes de calculs du quota** de 6 % d'employés en situation de handicap, la valorisation du recours à l'emploi direct mais aussi à la sous-traitance, une simplification des déclarations ainsi que l'obligation pour les entreprises de plus de 250 salariés de nommer un référent handicap.

Les centres de formation des apprentis (CFA) doivent eux aussi nommer un référent pour répondre aux questions relatives au handicap. De nouvelles aides sont accordées aux CFA pour adapter enseignements et postes de travail.

Concernant l'évolution professionnelle, les travailleurs handicapés bénéficient de **crédits supplémentaires sur leur compte personnel de formation** : une majoration de 300 € par an en plus des sommes allouées pour tous en fonction du temps de travail effectué. Le plafond est fixé à 8 000 € contre 5 000 pour les autres employés.

Incontournables

www.handicap.fr : plateforme avec un service de recrutement, des forums...

www.reseau-handicap.com : premier réseau social emploi et handicap.

Enfin, un contrat de 4 à 24 mois, appelé « CDD tremplin » est testé jusqu'au 31 décembre 2022. Il consiste à proposer diverses expériences et formations aux employés volontaires des EA (entreprises adaptées) afin d'améliorer leur insertion dans le milieu « classique ». Le nombre de postes dans les EA doit doubler pour atteindre 80 000 en 2022.

► Être reconnu·e travailleur·se handicapé·e

Toute personne est reconnue travailleuse handicapée si ses possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites, par suite de l'altération d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.

Les **Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. C'est par elles que passe la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) qui donne droit à des prestations ou des aides : AAH (allocation aux adultes handicapés), PCH (prestation de compensation du handicap), etc.

Cette reconnaissance, non obligatoire, est primordiale. Le travailleur handicapé peut ensuite être orienté vers une EA ou un Esat (établissement ou service d'aide par le travail). Il peut obtenir une préformation professionnelle ou une rééducation professionnelle et bénéficier du soutien du réseau d'organismes de placement spécialisés **Cap emploi** (cf. p. 11).

► Une demande par étapes

N'hésitez pas à vous faire aider par un conseiller de la MDPH.

Étape 1 : remplissez d'abord un formulaire de demande disponible dans les MDPH et téléchargeable sur : www.cnsa.fr

Ce formulaire doit être accompagné d'un certificat médical et d'un justificatif d'identité et de domicile ainsi que d'autres pièces justificatives selon le type de handicap.

Étape 2 : envoyez le dossier complet à votre MDPH qui en accusera réception.

Étape 3 : vous rencontrez une équipe pluridisciplinaire (médecins, ergothérapeutes, psychologues, spécialistes du travail social...) qui peut aussi se déplacer chez vous.

Étape 4 : la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) étudie votre dossier et prend toutes les décisions concernant les aides, les prestations et les orientations en établissements.

Pour plus d'infos, consultez le site de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie : www.cnsa.fr



Création d'entreprise

L'association h'up entrepreneurs (anciennement **Union des travailleurs indépendants handicapés**) vous accompagne dans la création et le développement d'une activité indépendante. Bénéficiez d'un tutorat bénévole : www.h-up.fr

Vos droits

► Aides possibles

Les travailleurs handicapés peuvent toucher des aides financières : aide à l'apprentissage, aide au contrat de professionnalisation, etc. Demandez conseil à l'Agefiph : www.agefiph.fr (Tél : 0 800 11 10 09).

Dans certains cas, vous pouvez toucher l'**AAH (allocation aux adultes handicapés)** dont le montant maximal est fixé à 903 € par mois au 1^{er} avril 2021.

Si vous touchez seulement une pension (invalidité, retraite, rente d'accident du travail), vous recevez la différence entre le montant de votre pension et le montant maximal de l'AAH.

Il est également possible de cumuler l'AAH avec un salaire. Dans ce cas, le montant varie en fonction de vos ressources.

Covid-19 : aide exceptionnelle à l'emploi

Toute entreprise privée peut bénéficier d'une aide de 4 000 € si elle recrute un-e bénéficiaire de la RQTH pour un CDI ou un CDD de plus de 3 mois avant le 31 décembre 2021. Cette aide exceptionnelle mise en place par le gouvernement est cumulable avec d'autres dispositifs, notamment ceux de l'Agefiph. Plus d'infos sur <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/emploi-et-handicap/ameeth>

Il existe aussi des compléments de ressources destinés aux demandeurs d'emploi. Renseignez-vous auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) proche de chez vous : www.cnsa.fr/annuaire-des-mdph

► Aménagements

Lors d'un entretien d'embauche, n'hésitez pas à aborder le sujet de l'adaptation de votre poste de travail. La loi impose à l'entreprise d'aménager les postes et de fournir les équipements nécessaires aux salariés handicapés. Ce n'est pas vous desservir que d'en parler. Au contraire, vous évoquerez ainsi les conditions qui vous permettront de donner le meilleur de vous-même à l'entreprise. Lors de votre rendez-vous avec le médecin du travail, celui-ci abordera la question et aidera l'entreprise à trouver des solutions.

En outre, les salariés handicapés peuvent voir, si nécessaire, leur temps de travail aménagé. Ils bénéficient aussi d'une obligation de reclassement, lorsque l'évolution de leur état de santé les rend inaptes à conserver leur poste.

► Aides pour les proches

Les proches et la famille de la personne handicapée peuvent bénéficier d'aménagements d'horaires propres à faciliter son accompagnement : www.aidants.fr

Travailler dans une entreprise

De plus en plus d'entreprises sont **handi-accueillantes** et recrutent des personnes en situation de handicap.

➤ Secteurs d'activité

Dans de nombreux secteurs, des dispositifs ont été créés pour favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Aéronautique :

www.hanvol-insertion.aero

Assurance :

www.ffa-assurance.fr

Industrie pharmaceutique :

www.handiem.org

Commerce-vente :

www.handistrib.fr

Énergie : www.handienergie.fr

Finance :

www.handiformafinance.fr

Numérique :

<https://syntec-numerique.fr>

Santé-social : www.oeth.org

➤ Grands groupes

Des grandes entreprises (Accor, Adecco, Air France, Société Générale, etc.) ont signé le manifeste « Pour réussir l'emploi des personnes handicapées » et ont mis en place des stratégies pour favoriser l'accueil de salariés handicapés. Envoyez votre CV via leur site web.

Le réseau « Hangagés » regroupe des entreprises « mobilisées pour l'emploi des personnes en situation de handicap » : www.hangages.fr

➤ Aides à l'insertion

L'employeur qui souhaite embaucher une personne handicapée peut percevoir une aide sous certaines conditions.

economie.gouv.fr rubrique Entreprises / Ressources humaines

➤ Intérim

L'intérim permet d'intégrer le monde du travail. Consultez les sites des agences : Startpeople, Randstad, Crit Job, Adecco, Manpower... Vous pouvez aussi vous renseigner sur www.agefiph.fr



Deux dispositifs qui sortent de l'ordinaire

Le **duoday** propose à des salariés volontaires d'accueillir pendant une journée, dans leur entreprise ou organisation, des personnes en situation de handicap.

www.duoday.fr

En région Auvergne-Rhône-Alpes et à Marseille, les épreuves thématiques du dispositif **Events2Job** réunissent des demandeurs d'emplois en situation de handicap et des salariés d'entreprises en recherche de nouveaux collaborateurs.

www.events2job.fr

AGISSONS POUR QUE LE HANDICAP N'EN SOIT PLUS UN

Depuis 2010, nous avons aménagé 5 500 postes de travail pour accompagner nos collaborateurs en situation de handicap et leur permettre d'exprimer leurs talents.

careers.societegenerale.com

MISSION
handicap

**C'EST VOUS
L'AVENIR**  **SOCIETE
GENERALE**

Société Générale, S.A. au capital de 1 066 714 367,50 € - 552 120 222 RCS PARIS -
Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 PARIS. © Getty Images - Septembre 2021.

Travailler dans la fonction publique

Pour intégrer la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, il existe 2 voies d'accès : le concours ou la voie contractuelle.

► Recrutement par concours

Les conditions d'accès aux concours sont identiques pour tous les candidats, mais les personnes handicapées bénéficient d'une dérogation concernant l'âge (suppression ou recul de la limite d'âge) et d'aménagements d'épreuves.

Après s'être inscrits au concours, les candidats reçoivent une convocation à une visite médicale afin de déterminer les aménagements nécessaires : allongement de la durée du concours ou du délai entre les épreuves, demande de matériel adapté ou d'une assistance...

► Recrutement contractuel

Le candidat est recruté sur un poste vacant pour une durée identique à celle du stage effectué par un agent recruté sur concours (généralement 1 an). À l'issue de sa période de probation, il peut être titularisé.

Sur le site dédié aux recrutements dans la fonction publique, vous pouvez être informé-e en temps réel des opportunités de recrutements grâce à des focus sur les offres de recrutements des personnes handicapées.

Connectez-vous sur :

place-emploi-public.gouv.fr

Le FIPHFP vous conseille et finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui favorisent l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

www.fiphfp.fr rubrique Contact

» Dates des concours :

Calendrier des concours de la fonction publique d'État : www.fonction-publique.gouv.fr rubrique SCORE Concours

Calendrier des concours organisés par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) : www.cnfpt.fr

Calendrier des concours organisés par les centres départementaux de gestion : www.fncdg.com

Calendrier des concours dans la fonction publique hospitalière : solidarites-sante.gouv.fr

Travailler en milieu protégé ou adapté

► Le milieu protégé

Il regroupe les entreprises accueillant spécifiquement des travailleurs handicapés, grâce à des conditions de travail aménagées. Il est composé principalement des **Esat (établissements et services d'aide par le travail)**.

Environ 1 400 Esat emploient près de 123 000 personnes en situation de handicap. Il s'agit de personnes ne pouvant pas travailler au sein d'entreprises ordinaires ou adaptées. Elles ne sont pas salariées mais touchent une rémunération (55 à 110 % du Smic horaire), versée à la fois par l'établissement et par l'État. En outre, une prime

d'intéressement aux bénéficiaires peut leur être versée chaque année. Les Esat ont également pour mission de leur offrir un soutien médico-social et éducatif et de favoriser leur intégration sociale.

Liste des ESAT sur le site du Réseau national du secteur protégé et adapté : www.reseau-gesat.com

► Le milieu adapté

Le milieu adapté regroupe les entreprises adaptées (EA) appartenant au milieu ordinaire mais qui emploient dans leurs effectifs au moins 55 % de salariés handicapés. Certaines EA proposent du travail manuel ou intellectuel, réalisable au domicile du salarié handicapé. On compte environ 800 EA qui emploient 32 000 personnes.

Elles travaillent généralement en sous-traitance pour des entreprises classiques. Les EA offrent une activité professionnelle adaptée aux travailleurs handicapés qui ne peuvent temporairement ou durablement s'insérer dans le milieu ordinaire mais dont la capacité de travail est supérieure à celle des travailleurs des Esat.

Liste des entreprises sur le site de l'Union nationale des entreprises adaptées : www.unea.fr

À savoir

La durée d'activité à caractère professionnel des travailleurs d'Esat ne peut excéder 35h hebdomadaires.

Mais il ne faut pas confondre temps de travail et temps de présence. Ce dernier peut dépasser 35h par semaine. Enfin, le travailleur en Esat bénéficie de congés rémunérés et d'absences pour maladie, pour événements familiaux ou encore de congés liés à la maternité, à la paternité et à l'éducation des enfants.

Faites-vous accompagner

Il existe différents organismes pouvant vous accompagner.

► L'Agefiph

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées est l'organisme de référence. Elle vous conseille, vous guide et contribue au financement de vos projets (prime à l'insertion...).

Elle soutient la recherche d'emploi et aide à la création d'entreprise. Elle propose également une bourse à l'emploi. Le numéro vert **0 800 11 10 09** est accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h. www.agefiph.fr

► Pôle emploi

Au sein de chaque agence, un conseiller référent est dédié aux demandeurs d'emploi handicapés. Ils bénéficient notamment d'un accès prioritaire aux parcours emploi compétences (contrats aidés).

► Le réseau Cap emploi

En complément de Pôle emploi, il facilite l'embauche et l'intégration des personnes en situation de handicap dans le secteur privé ou public (fonctions publiques).

Il s'adresse aux personnes reconnues handicapées, inscrites ou non à Pôle emploi, qui ont besoin d'un accompagnement spécialisé. Un conseiller référent répond à toutes les questions liées à la définition du projet professionnel (bilan personnel, aides financières...), la formation, la recherche d'emploi et l'intégration dans l'entreprise.

Par ailleurs, un accompagnement est prévu pour faciliter le maintien dans l'emploi suite à la surveillance ou à l'aggravation d'un handicap.

Coordonnées près de chez vous : www.agefiph.fr/annuaire

Convention Atouts pour tous

Menée par le PRITH, la convention Atouts pour tous permet d'assurer la continuité de formation et l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap sortis du système éducatif. Elle aide les professionnels à mettre en œuvre les dispositifs adaptés à chacun.

Plus d'infos : www.prithidf.org

Programme Handijeunes du CIDJ

Depuis 2009, le CIDJ développe un programme spécifique destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers formés à la problématique du handicap propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée et des méthodes et outils adaptés.

4 objectifs au service de l'égalité des chances

- Accompagner les jeunes en situation de handicap dans la construction de leur projet d'orientation scolaire ou professionnelle.
- Promouvoir l'accès aux études supérieures, gage d'une meilleure insertion professionnelle.
- Faciliter l'insertion des jeunes en situation de handicap en les mettant en relation avec les entreprises, les acteurs de la formation et de l'emploi.
- Favoriser l'inclusion et la mixité dans un lieu ordinaire accueillant tous les jeunes.

Un accompagnement adapté

- Des entretiens individuels où toutes les questions sont abordées : orientation, projet professionnel, emploi, démarches...

- Des ateliers thématiques pour faire émerger les qualités et les talents des jeunes.
- Des accueils de groupes pour découvrir les ressources du CIDJ et bénéficier de conseils.

Une documentation actualisée

Des dossiers thématiques à destination des jeunes en situation de handicap avec des conseils et toutes les adresses utiles.

Des articles pratiques et des vidéos sont publiés sur le site cidj.com.

Le guide *Ces secteurs qui recrutent* propose une rubrique Emploi et handicap dans chaque fiche secteur.

Des événements favorisant le dialogue entre jeunes et professionnels

Des forums de rencontre entre les jeunes, les établissements de formation et les entreprises ont lieu en octobre : des contrats en alternance et des offres d'emploi sont proposés.

Des conférences et rencontres professionnelles sont organisées pour susciter des échanges et débats et mettre en avant des témoignages.

JE CHOISIS UNE ENTREPRISE OÙ MES COMPÉTENCES FONT LA DIFFÉRENCE, PAS MON HANDICAP



Sarah
Conseillère Bancaire
en ligne

**YOUR
CHOICE**

BNP Paribas recrute

Vous avez le sens du service client et
souhaitez rejoindre une banque engagée !
Alors envoyez votre CV à missionhandicap@bnpparibas.com



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Où trouver des offres ?

► Sites emploi spécialisés

Des sites et portails spécialisés mettent en relation les entreprises et les travailleurs handicapés.

espace-emploi.agefiph.fr

emploi.handicap.fr

www.handicap-job.com

www.hanploi.com

www.handiquesta.com

www.missionhandicap.com

► Cabinets de recrutement

Certains cabinets de recrutement se sont orientés vers l'emploi des personnes handicapées et peuvent vous aider si vous êtes diplômé-e :

www.defirh.fr

www.thconseil.fr

www.jobinlive.com

www.objectifavenir.com

www.lbdeveloppement.com

www.handiexperh.com

www.handispensable.fr

► Forums et événements

Talents Handicap organise chaque année un forum de recrutement en ligne, ce qui permet d'entrer en contact avec des employeurs sans avoir à se déplacer. En 2021, ce forum est organisé du 17 septembre au 7 octobre. Inscriptions : www.talents-handicap.com

L'association Ladapt organise en novembre la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap du 15 au 21 novembre 2021. De multiples actions et rencontres ont lieu partout en France : www.semaine-emploi-handicap.com

Les salons Autonomic organisés à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Rennes, Nancy, Lille et Bordeaux proposent un « village emploi et insertion » :

www.autonomic-expo.com

► Jobs dating

Le CIDJ organise régulièrement des jobs dating et des alternance dating ainsi qu'un forum Emploi Handicap : www.cidj.com

Ladapt organise également des jobs dating. Ces tête-à-tête permettent aux jeunes cadres et aux DRH d'échanger autour des compétences : www.ladapt.net

Des applis utiles

Vérifiez l'accessibilité d'un lieu ou d'un événement grâce aux retours d'expérience des utilisateurs de l'appli gratuite I wheel share et de la plateforme collaborative Jaccede : www.iwheelshare.com
www.jaccede.com

Les clés pour candidater

Commencez par déposer votre CV sur les grandes CVthèques ou Jobboards type monster.fr, RegionsJob.com, Cadremploi.fr, Keljob.com soit en fichier attaché, soit par l'intermédiaire d'un formulaire intégré aux sites, en soignant particulièrement le choix des mots-clés qui y seront associés (langues, logiciels maîtrisés, spécialités, formations...).

➤ Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter, Facebook...) vous permettent d'entrer en relation avec des personnes qu'il serait difficile d'approcher autrement. LinkedIn, par exemple, propose de vous mettre en contact avec des personnes au profil identique ou avec des personnes déjà en relation avec vos contacts.

Prenez le temps de tenir à jour votre page de présentation avec un rapide CV et d'y ajouter les mots-clés identifiant vos compétences.

N'hésitez pas à échanger directement avec des chargés de recrutement ou des DRH. Sur les pages Facebook des entreprises, les candidats peuvent poser des questions sur les stages, les offres d'emploi, le processus de recrutement...

➤ Candidatures spontanées

Connectez-vous sur les sites des entreprises que vous visez et envoyez par mail votre candidature. Une semaine plus tard, recontactez les entreprises par téléphone. « *Vous montrerez ainsi votre motivation, votre sérieux et votre sens du contact* », insiste Amadou Blondin, conseiller au CIDJ à Paris et spécialiste des questions d'emploi.

Toujours efficace, cette méthode consiste à répondre à un grand nombre d'offres et à envoyer de multiples candidatures spontanées.

➤ Parler de son handicap

Mieux vaut parler de son handicap avec le recruteur.

« **Auparavant, je déposais mon CV sur les sites sans notifier mon handicap. Des recruteurs me contactaient et, lorsqu'ils entendaient que je parlais avec un synthétiseur vocal, ils ne me rappelaient pas.**

Dorénavant, j'écris sur mon CV que je suis muette », explique une candidate recrutée comme développeuse web.

Évoquez aussi les solutions techniques pour aménager votre poste et travailler dans les meilleures conditions.

Se former en alternance

Du CAP au master, les formations en alternance sont aussi faites pour les personnes en situation de handicap. Vous pouvez accéder à l'apprentissage sans limite d'âge et les modalités de recrutement sont les mêmes : le candidat passe un entretien classique. Ensuite, la mission handicap établit si le poste à pourvoir nécessite des adaptations au handicap du candidat.

► Apprentissage ou professionnalisation

En contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, vous n'êtes plus élève ou étudiant-e, mais bel et bien un-e salarié-e rémunéré-e par l'entreprise.

► L'apprentissage, clé d'insertion professionnelle

Seul 1 % des apprentis sont des travailleurs handicapés alors que cette voie constitue un outil privilégié d'insertion professionnelle. Plus de 7 apprentis sur 10 du niveau CAP au BTS ont un emploi 7 mois après la fin de leur formation. Par comparaison, la moitié des bacheliers (qui n'ont pas d'autre diplôme) sont dans la même situation, selon les statistiques du ministère chargé de l'Éducation nationale.

Le **contrat d'apprentissage** est accessible aux personnes en situation de handicap de 16 ans et plus, sans limite d'âge. La durée du contrat est comprise entre 6 mois et 4 ans et le temps consacré à la formation est de 400h minimum par an. Ce contrat mène à l'obtention d'un diplôme.

Le **contrat de professionnalisation** est également sans limite d'âge pour les personnes handicapées. Il est d'une durée comprise entre 6 et 36 mois maximum. Le temps consacré à la formation est compris entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat. Il ne peut toutefois pas être inférieur à 150h. Il ne débouche pas forcément sur l'obtention d'un diplôme.

► Trouver une entreprise d'accueil

Pour démarrer une formation en alternance, il faut trouver un centre de formation, souvent un CFA (centre de formation d'apprentis), et une entreprise qui accepte de vous recruter le temps de vos études. La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit un référent spécialisé dans le handicap dans chaque CFA (cf. p. 4).

Vous pouvez vous faire accompagner par Pôle emploi, Cap emploi, une mission locale, un CIO, le CIDJ et le réseau Info Jeunes, où des conseillers vous aideront dans votre recherche. Tous ces organismes diffusent des offres d'emploi, vous reçoivent en entretien et vous conseillent.

Des associations comme Arpejeh ou Tremplin sont en contact avec les entreprises qui leur proposent des contrats en alternance et vous suivront pendant votre scolarité.

Les écoles et universités ont des missions handicap chargées de vous aider dans votre recherche.

Les grandes entreprises ont également des missions handicap auxquelles vous pouvez envoyer votre CV.

Des forums se tiennent partout en France pour vous permettre de rencontrer des professionnels et de déposer votre CV.

➤ **Des aides pour se former en alternance**

L'Agefiph propose des aides aux apprentis en situation de handicap afin d'aménager leur poste pour qu'ils n'aient pas à se déplacer. Elle propose également des aides aux entreprises pour soutenir le contrat d'apprentissage : jusqu'à 3 000 € pour un contrat d'apprentissage et 4 000 € pour un contrat de professionnalisation.

Informez-vous auprès de l'Agefiph ou d'un conseiller Cap emploi : www.agefiph.fr rubrique L'annuaire

➤ **Pensez à l'intérim**

Pensez à déposer votre candidature et à consulter les offres sur les sites des grandes enseignes d'agences pour l'emploi, appelées le plus souvent agences d'intérim, bien qu'elles recrutent également des personnes en CDI. Ces agences recrutent pour le compte des entreprises des candidats dans le cadre de contrats en alternance.

Elles recrutent également pour leurs propres agences des candidats handicapés pour des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation afin de préparer en alternance des diplômés niveau bac + 2 ou + 3 (BTS, BUT, licences pro...).

www.manpower.fr
www.adecco.fr

➤➤ **Faites un service civique**

Vous avez moins de 31 ans ?

Vous pouvez faire un service civique dans une association ou une organisation en lien avec la culture, les loisirs, l'humanitaire, l'éducation...

Aucune condition de diplôme, seule compte votre motivation ! Informez-vous sur : www.service-civique.gouv.fr

Trouver sa formation

Vous cherchez une formation, un perfectionnement ? Des organismes vous aident à trouver la formation professionnelle qui vous convient et son financement. Vos conseillers Pôle emploi, Cap emploi ou de Mission locale vous parleront des financements possibles selon votre situation.

Organismes de formation pour les personnes handicapées

L'Agefiph propose des formations courtes sur plusieurs modules : remobilisation vers l'emploi, élaboration et validation de projet, préparation à l'emploi, découverte de certains secteurs d'activité, formations qualifiantes. Elle propose également des aides permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à l'emploi : aide au financement d'une formation nécessaire à l'accès ou au maintien à l'emploi, par exemple. La formation peut être cofinancée par la Région, l'État, les collectivités territoriales ou Pôle emploi. Votre projet de formation individuel doit s'inscrire dans un parcours d'insertion et faire l'objet d'une validation préalable par l'organisme qui vous accompagne (Cap emploi, Pôle emploi...).
www.agefiph.fr

Les établissements ou services de réadaptation professionnelle (ESRP) sont répartis partout en

France. Les formations permettent d'obtenir des diplômes ou des certifications de niveau CAP à bac + 2. Quelques établissements proposent des licences ou des masters. Les cycles de formation sont adaptés aux personnes handicapées. Vous bénéficiez d'un accompagnement pendant 1 à 3 ans. Liste des ESRP :
www.fagerh.fr

Ladapt (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) intervient en matière d'orientation, de formation et d'emploi (informatique, commerce, tourisme...). Cette association regroupe 24 sites de formation professionnelle.
www.ladapt.net

La Fagerh (Fédération des centres de réadaptation pour personnes handicapées) propose plus de 200 formations qualifiantes dans 14 secteurs d'activité.
www.fagerh.fr

L'association Valentin Haüy dispose d'un centre de formation destiné aux malvoyants et un institut médico-professionnel. Le CFRP (Centre de formation et de rééducation professionnelle) propose plusieurs formations : masseur-kinésithérapeute, technicien d'assistance en informatique...

www.cfrp-avh.fr

Organismes de formation « ordinaires »

› L'Afpa

L'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes) propose, quel que soit le handicap, des formations diplômantes, des formations en alternance dans le cadre du contrat de professionnalisation, des stages de perfectionnement, des VAE, etc. Elle travaille en lien avec les référents handicap des centres de formation. www.afpa.fr

› Les Greta

Les Greta (Groupements d'établissements pour la formation continue) préparent les salariés ou demandeurs d'emploi à des diplômes (CAP, bac pro, BTS...). Ils proposent des formations adaptées aux personnes handicapées. Chaque Greta a sa propre offre de formation.

www.education.gouv.fr rubrique Système éducatif / Organisation de l'école / Les Greta.

<http://handicapiledefrance.greta.fr> (offre de formations)

Il est également possible de bénéficier d'aides financières : remboursement des frais de transport, bourse sur critères sociaux, aide personnalisée dans le cadre de la prestation de compensation du handicap.

› Universités et établissements d'enseignement supérieur

La plupart des diplômes universitaires sont accessibles dans le cadre de la formation continue et les universités ont pris des mesures pour faciliter l'insertion des étudiants handicapés : accueil personnalisé, tutorat, locaux accessibles...

Contactez le service d'accueil des étudiants handicapés : www.etudiant.gouv.fr rubrique Vous conseiller et vous accompagner / Étudiants en situation de handicap

Des associations vous aident à trouver un stage

Elles vous informent, vous accompagnent et vous mettent en relation avec des entreprises. Contactez-les !

Association Tremplin Handicap
www.tremplin-handicap.fr
Association Arpejeh
www.arpejeh.com

Le CIDJ et ses partenaires Handijeunes

Dans le cadre du programme Handijeunes du CIDJ, des entreprises facilitent l'insertion des jeunes en situations de handicap.

► Ils sont déjà partenaires

La Société Générale : depuis 2009, la Société Générale soutient le programme et les forums pour l'insertion professionnelle et l'alternance.
www.tousuniques.fr

BNP Paribas : une communication sur les métiers de la banque ouverts aux jeunes diplômés handicapés. « Dans la perspective de favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées, le partenariat avec le CIDJ prend tout son sens. Notre objectif commun est d'inciter les jeunes en situation de handicap à poursuivre leurs études », Dominique Bellion, anciennement responsable de la Mission Handicap.
<http://group.bnpparibas/actualite/mission-handicap-bnp-paribas-agit>

@talentEgal : un partenariat fondé sur le suivi personnalisé d'étudiants handicapés vers des études supérieures eu jusqu'à leur insertion professionnelle.

« Les étudiants handicapés du programme @talentEgal bénéficient de l'accompagnement d'un conseiller du CIDJ pour la poursuite de leurs études, la recherche de logement et d'éventuels financements »,

Agnès de l'Épine, directrice opérationnelle d'@talentEgal.
www.atalentegal.fr

► Ils soutiennent le programme

Onisep

Depuis 2012, le CIDJ et la Mission Handicap de l'Onisep coorganisent les Rencontres professionnelles de l'orientation des jeunes.

www.onisep.fr

Académies d'Île-de-France

Les chargés de mission insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap des académies de Paris, Versailles et Créteil assurent le suivi des bénéficiaires de la convention « Atouts pour tous » du PRITH (plan régional d'insertion des travailleurs handicapés). Ils informent sur les droits et l'accès à la qualification et à l'emploi.

www.prithidf.org

Arpejeh

En partenariat avec l'association Arpejeh, le CIDJ organise des forums de rencontres entre les jeunes et les entreprises.

www.arpejeh.com

FCPE Paris

Membre actif du programme Handijeunes, la FCPE, première fédération de parents d'élèves, associe les familles aux actions en faveur de l'école inclusive.

www.fcpe75.org



@talentEgal

Sous chaque HANDICAP se trouve UNE FORCE
nous vous aidons à la RÉVÉLER



@talentEgal soutient
et accompagne les étudiants
en situation de handicap pour
l'obtention d'un diplôme d'études
supérieures et jusqu'à leur première
insertion professionnelle.

www.atalentEgal.fr





**Convention partenariale
pour l'insertion professionnelle
des jeunes en situation de handicap**

ATOUS pour TOUS



Atouts pour tous est un réseau partenarial regroupant institutions, entreprises et service public de l'emploi et de l'orientation, qui œuvre pour l'information et l'insertion des jeunes de 16 à 30 ans en situation de handicap en Ile-de-France (convention régionale signée en novembre 2015 et renouvelée en 2019).

Les acteurs opérationnels de cette convention :

- des chargés de mission académiques de l'Education Nationale et des conseillers d'insertion départementaux de l'Agence Régionale de Santé ;
- des chargés de mission handicap au sein des universités ;
- des conseillers du CIDJ, Cap emploi et Missions Locales ;
- des référents handicap au sein des entreprises ;

se coordonnent pour soutenir les jeunes en situation de handicap dans leur parcours d'études et d'accès à l'emploi : conseils, orientation, aide matérielle, mise en relation avec l'entreprise (parrainage, stage, alternance, 1^{er} emploi).

ENTREPRISES PARTENAIRES :

AccorInvest, Airbus Defence & Space, Altran, Capgemini, Dassault Systèmes, Manpower, Safran, SNCF, Sopra Steria, STEF, Thales





**NON AUX
ADDICTIONS
OUI A MA
SANTÉ !**



ALCOOL



TABAC



CANNABIS

ON EN PARLE ?

Vidéos, témoignages, tests et contacts utiles à découvrir sur **www.santeaddictions.fr** pour échanger sans tabou et réfléchir aux solutions pour s'en sortir !



Un programme du CIDJ et du réseau Information Jeunesse, soutenu par le fonds de lutte contre les addictions

cidj
#Infojeunesse

CRJ

CRI-81j

infojeunes
EXPLORER LES POSSIBILITÉS

info-jeunes

CRJ

reapadd

MAAD

FEDERATION ADDICTION

Île de France
prévention | santé | sida

FEDERATION
ADDICTION
Prévention | Santé | SIDA



Handijeunes

**Le savoir-faire
des équipes
du CIDJ
au service
de l'égalité
des chances**

- Une équipe de conseillers formés aux différents types de handicap
- Un accueil personnalisé et adapté à chaque situation de handicap
- Des ateliers collectifs thématiques et des accueils de groupe
- Des forums « Handicap-alternance » et « Handicap-emploi » pour rencontrer des recruteurs
- Des rencontres professionnelles thématiques : numérique et handicap, handicap et orientation, mobilité internationale et handicap...

Partenaires du programme

Soutenu par



CIDJParis

Le_CIDJ

www.cidj.com